

N° 2024-119

## OBJET :

Choix du lieu pour la réunion du  
conseil communautaire du  
16 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juin, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Lullin, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 5 juin 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et CETTOUR-CAVÉ Lætitia.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, CHALENCON William, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, GALLAY Cyrille, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants : .....28  
pour : .....28  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procurations ont été données :

- par Myriam LEFANT à Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER,
- par Josette VERNET à Jean-François BERGER,
- par Sophie MUFFAT à Philippe VINET,
- par Jean-Marc GIROD à Yannick TRABICHET.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-11,*

*Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,*

*Considérant que le siège administratif de la CCHC ne dispose pas d'une salle de réunion suffisamment grande pour accueillir l'ensemble des conseillers communautaire,*

*Considérant que le conseil communautaire peut se réunir dans un autre lieu à condition que ce dernier se situe sur le territoire d'une de ses communes membres, qu'il permette l'accueil du public dans de bonnes conditions et que les élus en aient été informés,*

*Considérant la proposition de la commune de Saint Jean d'Aulps de mettre à disposition sa salle polyvalente pour la prochaine réunion du conseil communautaire prévue le 16 juillet 2024,*

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de tenir la réunion du 16 juillet 2024 dans la salle polyvalente de Saint Jean d'Aulps.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **à l'unanimité,**
- **autorise** le déroulement de la séance du conseil communautaire du 16 juillet 2024 dans la salle polyvalente de Saint Jean d'Aulps,
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente  
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD

